

des Princes &c. Mars 1732. 205
res, en cas de quelque danger inopiné ou attaque
ennemie, &c.

(L. S.)

De la Chancellerie Electorale de Mayence.

On expédia le même jour 11, Janvier des Ex-
prés pour aller porter cette nouvelle en diverses
Cours d'Allemagne ; & après que les Ministres des
Electeurs Opposans eurent fait remettre leur Prote-
station au Protocole dans le College Electoral & celui
des Princes , ils partirent aussi pour retourner cha-
cun à leur Cour. La Ratification de l'Empereur
touchant la *Pragmatique Sanction* , est depuis arrivée
de *Vienne* ; elle fut même portée le 2. Février à la
Dictature publique.

VIII. L'Empereur ayant exhorté par écrit l'Ar-
chevêque de Saltzbourg à laisser jouir ses Sujets
Protestans du benefice de sortir tranquillement du
Pays, ce Prince a prolongé leur sortie jusqu'au mois
d'Avril ; il leur a aussi accordé trois années pour
vendre leurs Biens , qui seront néanmoins admini-
strés par des Catholiques Romains ; mais le Corps
Evangelique , qui tient à *Ratisbonne* de frequentes
conferences sur l'affaire des Saltzbourgeois , exige
pour cette sortie le terme de trois ans fixé par les
Loix de l'Empire , & qui , dit-il , ne sçauroit ab-
solument être changé par l'Archevêque de Saltzbourg,
sans la concurrence des autres Etats. Le même Corps
a présenté de nouveau un Memoire à ce sujet au
Ministre de Saltzbourg , qui l'a reçu amiablement,
& avec promesse d'employer ses bons offices là-dessus
à la Cour de son Principal ; il a de même envoyé
une seconde Lettre au Ministre de Saxe à la Cour
de *Vienne* pour la remettre entre les mains de l'Em-
pereur ; quoiqu'il y eut peu que le principal Com-
missaire de ce Monarque à la Diette , eut reçu un